

La réservation de votre formation

Les formations intra-entreprises avec possibilité d'effectuer tout ou partie en distanciel

Vous souhaitez organiser une de nos formations dans votre entreprise, Il suffit de me contacter :

Emmanuelle Resche au 06 63 08 94 12

Ou par email eresche@crealiformation.com

Ensemble, nous discuterons de votre projet de formation, afin de

- Diagnostiquer, qualifier votre demande et vérifier les prérequis et le niveau des stagiaires si nécessaire.
- Définir avec vous des objectifs opérationnels à évaluer en fin de formation.
- Élaborer un dispositif de formation pertinent : dates, durée, séquençement en présentiel ou distanciel, briques pédagogiques, tests amont ou aval.
- Conduire et adapter le dispositif si besoin : session pilote, adaptation du support de formation...
- Évaluer l'efficacité des formations à chaud et à froid, avec l'évaluation sur place te par téléphone 1 mois après.
- Assurer le suivi du projet.

Vous recevrez un devis correspondant à votre demande. Une fois votre accord, je vous fais parvenir la convention de formation et les éléments pour faire la demande de prise en charge de la formation.

Le dossier sera à compléter par vos soins, à signer et à envoyer aux OPCOs ou aux FAF financeurs dans un délai de 1 mois avant le début de la formation. La demande de prise en charge des formations se fait uniquement en ligne ou par courrier postale en AR

Nous pouvons faire votre dossier de prise en charge en ligne. Dans ce cas, nous vous demanderons votre accord écrit.

Pour les formations techniques, je vous enverrai, 15 jours avant le début de la formation, la liste des produits que nous pouvons fabriquer et la liste du matériel nécessaire au bon déroulement de la formation.

Une semaine avant la formation, je vous rappelle pour organiser ma venue dans votre entreprise. Vous recevez une convocation, le règlement intérieur et le livret d'accueil pour chaque stagiaire. Un questionnaire pour connaître les attentes ou évaluer le niveau des stagiaires peut être envoyé en fonction du programme.

Les formations inter-entreprises avec possibilité d'effectuer tout ou partie en distanciel

Les formations réalisées en intra-entreprise peuvent être organisées en inter-entreprises sur toute la France. Si un thème de formation vous intéresse et que vous souhaitez organiser une journée de formation en inter-entreprises avec deux ou trois collègues, consultez-moi sur la réalisation possible près de chez vous.

Au cours de l'année, certaines formations en inter-entreprises vous seront envoyé par mail pour vous informer des dates et du lieu de la formation.

Les procédures de réservations sont les mêmes que celles présentées en page précédente.

1. Désignation

CréaliFormation est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les Métiers de bouche. Son siège social est fixé au 12 rue du Bureau – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES.

Siret :818 350 993 00015

APE : 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 940916594 auprès de la DIRECCTE d'Ile de France

CréaliFormation conçoit, élabore et dispense des formations en distanciel et/ou en présentiel en intra et inter-entreprises à Paris et sur l'ensemble du territoire national seule ou en partenariat avec des institutions.

Dans les paragraphes qui suivent est désigné par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de CréaliFormation.

Stagiaire : la personne physique qui participent à une formation.

Formations inter-entreprises : les formations inscrites au catalogue de CréaliFormation et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par CréaliFormation pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

Formation en distanciel : les formations conçues sur mesure par CréaliFormation en distanciel via des outils Meet Google et Zoom

OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

FaF : Fond d'assurance Formation destiné aux travailleurs non salariés financeur de la formation

2 - Objet de la Formation :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par CréaliFormation pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

3- Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros net. CréaliFormation, organisme de formation n'est pas assujetti à la TVA pour les prestations de formation.

Formation non financée par les OPCO

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de CréaliFormation. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

Formation financée par les OPCO ou FAF

En cas de financement de la formation par l'OPCO ou FAF dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge **un mois avant le début de la formation**. Toutefois, CréaliFormation peut l'accompagner dans la démarche auprès de son OPCO ou le FAF financeur. L'accord de financement doit être communiqué au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou le FAF, la différence sera directement facturée par CréaliFormation au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à CréaliFormation au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, CréaliFormation se réserve la possibilité de refuser la prestation de formation ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Cas du financement par l'OPCO ou FAF sans subrogation

Le paiement de la formation sera effectué par l'entreprise qui sera remboursé par l'OPCO sur présentation d'une facture acquittée et des feuilles d'émargement remis après la formation ou tout autre document demandé par l'OPCO ou le FAF financeur (attestation d'assiduité).

Le paiement de la formation par le client se fera en une seule fois à réception de la facture le dernier jour de la formation. L'encaissement par CréaliFormation se fera dans les 30 jours fin de mois suivant la date du dernier jour de formation.

Cas du financement par les OPCO ou FAF avec subrogation

Le paiement de la formation se fera directement par la/les OPCO ou le FAF dans le seul cas de la réception de ladite subrogation **avant la date** de début de formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. CréaliFormation aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à CréaliFormation.

4- Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à CréaliFormation au moins 7 jours avant le démarrage de la formation CréaliFormation offre au Client la possibilité :

- de repousser la formation en intra-entreprise,
- de demander la réalisation de la formation en distanciel à la même date ou à une date ultérieure
- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation inter-entreprises ultérieure, dûment programmée au catalogue de CréaliFormation,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Ceci ne peut se faire que sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO ou FAF.

5- Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par CréaliFormation. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de CréaliFormation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à CréaliFormation. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, CréaliFormation se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient **à moins de 15 jours francs avant le début de l'action, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action.**

6 - Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, CréaliFormation est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis à vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. CréaliFormation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou, les grèves ou conflits sociaux externes à CréaliFormation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CréaliFormation.

7- Horaires et accueil

Les dates, horaires et lieu de formation sont ceux définis dans la convention de formation signée lors de la demande de mise en œuvre d'une formation par le client. **Une convocation par stagiaire sera transmise 1 semaine avant la formation. Un livret d'accueil et le règlement intérieur est remis avec la convocation soit par le biais de l'entreprise demandeur soit directement au stagiaire.**

8- Effectif

Le client organisateur de la formation s'engage à assurer la présence des stagiaires dont les identités sont celles portées sur la convention de formation. (Sauf cas de force majeure annoncé avant la réalisation de la formation).

Pour les formations intra-entreprises, Il est demandé un minimum de 3 stagiaires pour mettre en œuvre celle-ci.

Pour les formations inter-entreprises, résultant de la demande de plusieurs entreprises sur un même lieu de formation et un même programme, il est demandé un minimum de 4 stagiaires pour mettre en œuvre celle-ci. Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation inter-entreprises est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes

pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à CréaliFormation ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. CréaliFormation peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, CréaliFormation se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Les formations en distanciel demande au minimum une personne.

9- Coût de la formation et frais divers

Le coût de la formation pour une action en intra-entreprise est réalisé sur devis en fonction du nombre d'apprenants, de la taille de l'entreprise et des différentes activités réalisées dans la limite de **420€ sur 1 jour et 840€ sur 2 jours**.

Le coût de la formation pour une action en distanciel par entreprise est de : **100€ par heure de travail en distanciel et selon le parcours de formation**

Le nombre de jour de formation est déterminé avec le client lors de la prise de contact pour réaliser le devis de formation.

Le coût de la formation pour une action en inter-entreprises est de : **350€ par stagiaire et par jour (les frais de repas et d'hébergement du stagiaire ne sont pas compris)**.

L'ensemble des coûts relatifs à la préparation administrative, techniques, pédagogique, pratique et de suivi sont inclus dans les tarifications indiquées ci-dessus.

L'ensemble des frais de vie du formateur sont inclus dans les tarifications indiquées ci-dessus. Seul l'hébergement d'une nuit d'hôtel est à la charge de l'entreprise, si le formateur doit venir la veille du jour de commencement de la formation.

Ne sont pas compris dans la tarification ci-dessus, les matières premières et conditionnements nécessaires aux formations techniques qui seront achetés par le demandeur et mise à disposition exclusive de la formation. La liste des matières premières et du matériel sera fournie par le formateur dans les 15 jours précédents la formation.

10- Devis, convention, émergence et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en exemplaire par CréaliFormation au Client. Le renseignement par le client des participants donne accord pour réaliser la formation. Une convention de formation est envoyée au client en deux exemplaires dûment, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à CréaliFormation par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre CréaliFormation, l'OPCO ou le Client.

Pour chaque formation, chaque stagiaire devra procéder à un émargement au fur et à mesure du déroulement de la formation et ce en présence du formateur. Les émargements sont la preuve irréfutable de la présence des stagiaires et du formateur et seront produits pour faire valoir ce que de droit auprès des autorités du travail et organismes de financement de la formation professionnelle.

A l'issue de la formation, CréaliFormation remet une attestation de formation au Stagiaire. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande ou celle du financeur.

11- Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par CréaliFormation pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de CréaliFormation.

12- Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de la demande du client lors de la prise de contact, de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Les documents pédagogiques décrits dans le programme sont remis lors de la formation, au client et/ou stagiaire sous le format souhaité.

Cette formation suivra un cheminement précis dans la mise en œuvre des applications et donnera lieu à une évaluation des résultats obtenus par chaque stagiaire, ***celle-ci sera faite par le formateur***. Un suivi de la formation est réalisé par CréaliFormation dans les 6 mois qui suivent la formation.

13 – Gestion du risque COVID 19 sur site

CréaliFormation demande à l'entreprise d'accueil que soit mise en œuvre des moyens complémentaires visant à garantir de manière spécifique la non-transmission du COVID-19 durant les actions de la session de formation et l'entreprise s'y engage expressément.

Lors du début de session, il sera fait une lecture de rappel des règles d'organisation de la formation et des règles spécifiques à mettre en œuvre face à la nécessité de lutte contre le COVID-19.

Toute modification des usages de l'entreprise et des modalités de mise en œuvre de la lutte contre le COVID-19 durant la formation devront être acceptés par l'entreprise d'accueil.

Si des points importants ne sont pas respectés par l'entreprise d'accueil, celle-ci s'engage à apporter les correctifs immédiatement si la réglementation le permet, faute de quoi la session ne pourrait avoir lieu et les coûts engagés par CréaliFormation resteront à la charge du signataire des conventions à hauteur de 50% des montants pédagogiques initialement prévus sans aucune intervention des financeurs.

Seuls les actions à l'initiative personnelle du formateur peuvent engager sa responsabilité. (Modification des usages, modification des moyens mis en œuvre décision unilatérale...)

14- Confidentialité et communication

CréaliFormation, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par CréaliFormation au Client. CréaliFormation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par CréaliFormation comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise CréaliFormation à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

15 -Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de CréaliFormation. Conformément à la loi n° 78D17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. CréaliFormation est amené à prendre des photos lors des formations. Il se réserve le droit de les utiliser dans ses supports de communication sauf refus écrit d'un stagiaire présent lors de la formation. Dans ce cas aucun photo ne sera pris du stagiaire en question.

16- Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et CréaliFormation à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de la juridiction du siège de CréaliFormation seront seuls compétents pour régler le litige.